

ASSURANCE – TARIFICATION 2015

Le Conseil du trésor a récemment approuvé, suivant la recommandation du Comité paritaire intersectoriel (CPI), les conditions du renouvellement des régimes d'assurance collective du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Pour les cadres actifs

Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie

L'absence de **congé de prime pour 2015** et la **majoration de 5 %** (à partir du 1^{er} janvier) de la tarification ont pour conséquence de faire augmenter le coût payé par l'employé d'environ 14 %. À noter que cette hausse de tarif paraît d'autant plus significative qu'un **congé de prime de 7 % était accordé en 2014** (voir tableaux corrigés ci-dessous). Cette tarification s'applique à l'ensemble du personnel cadre des fonctions publique et parapublique et précisons qu'au global*, l'ensemble des primes est payé à 50 % par l'employeur et 50 % par les assurés.

* Régime obligatoire de base d'assurance salaire de longue durée, régime obligatoire d'assurance vie et régime obligatoire de base d'assurance accident maladie.

Les primes indiquées ci-dessous tiennent compte des congés de primes, le cas échéant, et ne comprennent pas la taxe provinciale de 9 %.

COMPARATIF 2014-2015

Statut	Montant prélevé par période de 14 jours (2015)			
	Employeur	Employé	Congé de prime	Total
Individuel	23,05 \$	37,63 \$	0 \$	60,68 \$
Monoparental	24,30 \$	39,67 \$	0 \$	63,97 \$
Familial	46,60 \$	76,05 \$	0 \$	122,65 \$

	Montant prélevé par période de 14 jours (2014)			
Statut	Employeur	Employé	Congé de prime	Total
Individuel	22,34 \$	32,97 \$	2,48 \$	57,79 \$
Monoparental	23,55 \$	34,75 \$	2,62 \$	60,92 \$
Familial	45,16 \$	66,63 \$	5,02 \$	116,81 \$

Pour les cadres retraités

Régime d'assurance maladie de base et enrichi

Les primes indiquées ci-dessous tiennent compte des congés de primes, le cas échéant, et ne comprennent pas la taxe provinciale de 9 %.

Régimes Assurance maladie	Protections Primes mensuelles					
	Moins de 65 ans			65 ans ou plus		
	Individuelle	Monoparentale	Familiale	Individuelle	Monoparentale	Familiale
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Régime de base	88,87	114,60	174,95	3,95	5,03	7,52
Régime enrichi	162,34	210,42	325,58	31,90	41,50	61,95
Surprime *	-	-	-	310,67	310,67	621,34

* Prime additionnelle payée par l'adhérent de 65 ans ou plus conservant la garantie de médicaments chez SSQ plutôt qu'à la RAMQ. Cette surprime est perçue directement par l'assureur auprès de l'adhérent. Elle ne fait pas l'objet d'une réduction du taux de prime.

Pour connaître l'ensemble des modalités relativement aux régimes des cadres actifs et retraités, incluant l'assurance-vie, nous vous invitons à consulter le lien suivant : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/regimes-dassurance-collective> (volume 38, numéro 1 (actifs) et numéro 2 (retraités)). Vous pouvez également obtenir ces documents dans la [Zone membre](#) du site Internet de l'ACCO, volet « Publications », rubrique « Avantages sociaux ».

RAPPEL : NOTRE NOUVEL ASSUREUR COLLECTIF SSQ : De bons prix pour les membres en matière d'assurance auto et habitation

Le 1^{er} avril dernier, l'ACCO a signé une entente de partenariat avec SSQ Société d'assurances générales inc. pour les cinq prochaines années en vue d'offrir un régime

d'assurance automobile et habitation le plus avantageux possible aux membres. À cet égard, nous sommes très heureux de vous informer que plusieurs cadres nous ont signifié avoir procédé à des vérifications de tarifs auprès de SSQ avec comme résultat de belles économies. Sans compter que les assurés peuvent bénéficier d'un programme d'assistance routière de base, et ce, sans frais additionnels.

Pour plus de détails ou pour obtenir une soumission, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien suivant : <https://ssqauto.com/groupe/accq>



2430, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1T2
Tél. : 418 877-1500 - Téléc. : 418 877-4469
Courriel : info@accq.qc.ca - Internet : www.accq.qc.ca